

Produit: OROLIN[®] Burbath

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément de la Système Général Harmonisé de Classification et d'étiquetage des Produits Chimiques (SGH)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit: OROLIN[®] Burbath
Type de substance: Mélange
Utilisation de la substance/du mélange: Produit pour désinfection des instruments

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: OROLIN[®] Burbath est une solution prête à l'emploi pour la désinfection et le nettoyage des instruments dentaires et chirurgicaux rotatifs en acier inoxydable, carbure de tungstène, diamant, céramique, polymère et silicone. OROLIN[®] Burbath a un spectre d'efficacité très large et agit rapidement. OROLIN[®] Burbath est facilement biodégradable.

Usages déconseillés: Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.

Restrictions d'emploi recommandées: Pour usage professionnel seulement.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | Fabricant | Représentant de l'UE uniquement |
|------------|---|---|
| Adresse: | Oro Clean Chemie AG Allmendstrasse 21 8320 Fehraltorf Suisse | Oro Clean Chemie s.r.o. Vinohradská 2828/151 Žižkov 130 00 Praha 3 République tchèque |
| Téléphone: | +41 (0)44 226 44 44 | |
| E-mail: | info@oroclean.com | info@oroclean.cz |
| Site Web: | www.oroclean.com | www.oroclean.cz |

Utilisateur en aval/importateur/distributeur

| | |
|------------|---|
| Adresse: | Oro Clean Chemie s.r.o. Vinohradská 2828/151 Žižkov 130 00 Praha 3 République tchèque |
| Téléphone: | |
| E-mail: | info@oroclean.cz |
| Site Web: | www.oroclean.cz |

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +212 5 37 68 64 64 / +212 8 01 00 01 80

* Vérifier régulièrement les numéros ci-dessus car ils peuvent changer.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les critères du SGH de l'ONU

Produit: OROLIN® Burbath

| Type de danger | Catégorie de danger | Code(s) des mentions de danger | Méthode de classification |
|------------------------------|---------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Danger physique | Flam. Liq. 3 | H226 | Sur la base des données de test. |
| Danger pour la santé humaine | Skin Irrit. 2 | H315 | Classification (légal) harmonisée. |
| Danger pour la santé humaine | Eye Irrit. 2 | H319 | Classification (légal) harmonisée. |
| Danger pour la santé humaine | STOT SE 3 | H336 | Classification (légal) harmonisée. |

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les critères du SGH de l'ONU

Pictogrammes de danger:



GHS02



GHS07

| | | |
|-------------------------------|---------------------------|--|
| Mention d'avertissement: | Attention | |
| Mentions de danger: | H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Conseils de prudence: | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | P261 | Éviter de respirer les fumées/brouillards/vapeurs/ aérosols. |
| | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | P303 + P361 + P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. |
| | P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales. |
| Informations supplémentaires: | Non applicable. | |
| Autres dangers: | Aucune donnée disponible. | |

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Voir ci-dessous.

Mélanges

Classification selon les critères du SGH de l'ONU

| Dénomination de la substance | Identification | Classification | LCS, facteur M, ETA | Concentration |
|------------------------------|--|---|---|---------------|
| Propane-2-ol | N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° index: 603-117-00-0 N° REACH: 01-2119457558-25-0000 | Eye Irrit. 2, H319 Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 | Aucune donnée disponible. | 30% - < 50% |
| Hydroxyde de potassium | N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° index: 019-002-00-8 N° REACH: 01-2119487136-33-0000 | Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 | Eye Irrit. 2, H319: 0,5 % ≤ C < 2 % %; Skin Corr. 1A, H314: C ≥ 5 %; Skin Corr. 1B, H314: 2 % ≤ C < 5 %; %; Skin Irrit. 2, H315: 0,5 % ≤ C < 2 % | < 1% |

Produit: OROLIN® Burbath

| | | | |
|--------------------------------------|--|---|---|
| Chlorure de didécyltriméthylammonium | N° CAS: 7173-51-5 N° CE: 230-525-2 N° index: 612-131-00-6 N° REACH: 01-2119945987-15-0000 | Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 | Aucune donnée disponible. < 1% |
| 2-Phénoxyéthanol | N° CAS: 122-99-6 N° CE: 204-589-7 N° index: 603-098-00-9 N° REACH: 01-2119488943-21-0000 | Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 | ATE (ingestion) = 1394 mg/kg bw < 1% (-) |

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

| | |
|-------------------------|---|
| Notes générales: | Ne donnez rien à manger ou à boire à l'accidenté inconscient. Mettez l'accidenté sur le côté et libérez ses voies respiratoires. En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un bouche-à-bouche peut être dangereux pour la personne qui donne les premiers soins. Si l'on soupçonne que la vapeur est toujours présente dans l'air, il est nécessaire d'utiliser la protection pour les voies respiratoires (masque, appareil respiratoire isolant). Rincez les vêtements contaminés avec de l'eau avant de vous déshabiller ou utilisez les gants. |
| Après inhalation: | Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale stable et appelez un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Laisser la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. Consultez immédiatement un médecin. |
| Après contact cutané: | Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau. Consultez immédiatement un médecin. |
| Après contact oculaire: | Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Au bout de 5 minutes de rinçage enlevez les lentilles de contact si vous les avez et continuez à rincer. Recourir immédiatement à une assistance médicale. |
| Après ingestion: | Ne pas inciter de vomissement. Rincez la bouche avec de l'eau. Ne donnez rien dans la bouche de la personne inconsciente. Consultez immédiatement un médecin. Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin. |

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

| | |
|-----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés: | Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool. |
| Moyens d'extinction inappropriés: | Eau pulvérisée directe. |

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie: | Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées. |
| Produits de combustion dangereux: | Aucune donnée disponible. |

Produit: OROLIN® Burbath

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers:

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires:

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'air. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible. Évacuez l'eau d'incendie contaminée et les résidus d'incendie conformément aux règlements officiels.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Portez l'équipement de protection personnel (chapitre 8). Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Interdire l'accès aux personnes non protégées. Évacuer la zone dangereuse. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseil pour les secouristes: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque. Absorber le produit (avec un matériau inerte), le mettre dans un récipient approprié et le laisser dans le collecteur des déchets autorisé. N'utilisez que des outils et des équipements antidéflagrants. Utiliser des outils anti-tincelles. Éviter le rejet dans les égouts, les eaux, les caves ou les espaces fermés. Aérer l'endroit. Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils généraux: Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas jeter dans les égouts, l'eau de surface et le sol. Après utilisation fermer immédiatement le récipient bien.

Instructions de protection contre l'incendie et l'explosion: Assurer une bonne ventilation.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail: Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhaliez pas les évaporations/fumées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Produit: OROLIN® Burbath

| | |
|--|--|
| Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs: | Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites. Ne pas conserver dans un emballage non étiqueté. |
| Informations supplémentaires sur les conditions de stockage: | Conserver dans un endroit froid, sec et bien aéré. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. Conserver à l'écart des oxydants. Conserver à l'écart des sources d'inflammation - ne pas fumer. A conserver uniquement dans son emballage d'origine. |
| Stockage avec différents produits: | Stocker séparément des boissons, de la nourriture et des aliments. Stocker séparément des acides forts, des bases et des agents oxydants. |

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle**Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Contrôles techniques appropriés

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

Équipements de protection individuelle

| | |
|--|---|
| Protection des yeux/du visage: | Porter des lunettes de sécurité à protection intégrale ou un écran facial. |
| Protection des mains: | Contact à court terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 2 (Norme EN 374, temps de pénétration > 30 min) pour les substances des classes A et K. Contact à long terme : Gants avec indice de protection d'au moins Classe 6 (Norme EN 374, temps de pénétration > 480 min) pour les substances des classes A et K. Classe A : alcools primaires, classe K : bases inorganiques). |
| Protection corporelle: | Un tablier et des chaussures ou des bottes de travail. Les agents d'intervention doivent porter une protection pour le corps appropriée. |
| Protection respiratoire: | Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosol. |
| La protection contre les risques thermiques: | Aucune donnée disponible. |
| Mesures d'hygiène: | Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Manipulez conformément à la bonne hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. |

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|-----------------------------|
| État physique: | Liquide |
| Forme: | Liquide clair, non visqueux |
| Couleur: | Incolore à légèrement jaune |
| Odeur: | D'alcool |

Produit: OROLIN® Burbath

| | |
|--|---|
| Point de fusion: | Aucune donnée disponible. |
| Point de congélation: | Aucune donnée disponible. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible. |
| Inflammabilité: | Le produit est inflammable. |
| Limite d'explosivité, inférieure: | Aucune donnée disponible. |
| Limite d'explosivité, supérieure: | Aucune donnée disponible. |
| Point d'éclair: | 23 °C |
| Température d'auto-inflammation: | Pas d'auto-inflammation. |
| Température de décomposition: | Non applicable. |
| Valeur pH (non dilué): | 13.0 - 14.0 |
| Valeur pH (dilué): | Non applicable (Solution prête-à-l'emploi). |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible. |
| Solubilité: | Complètement miscible avec l'eau |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | Non applicable. |
| Pression de vapeur à 50 °C: | Aucune donnée disponible. |
| Densité: | 0.96 g/cm ³ |
| Densité relative: | 0.96 |
| Densité de vapeur relative à 20 °C: | Aucune donnée disponible. |

Autres informations

| | |
|------------------------|--|
| Propriétés oxydantes: | Pas de propriétés oxydantes. |
| Propriétés explosives: | Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs en contact avec l'air |
| Taux d'évaporation: | Aucune donnée disponible. |
| Miscibilité: | Complètement miscible avec l'eau |

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Le mélange n'est pas réactif.

Stabilité chimique

Stable à des températures et une pression normales jusqu'à la date d'expiration imprimée sur le flacon. Le contact avec des flammes nues peut provoquer une inflammation.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Les flacons peuvent se casser ou exploser s'ils sont exposés à une chaleur intense. Éviter les conditions au-delà de celles mentionnées dans la section 7.

Matières incompatibles

Éviter le contact avec les matières sensibles à l'alcool et aux bases. Éviter le contact avec l'acier non durci et les métaux non ferreux sensibles.

Produit: OROLIN® Burbath

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux en cas de conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë

Mélange: ATEmix: LD50 (rat, ingestion) > 5000 mg/kg
Composants: Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Mélange: Irritant pour la peau.
Composants: Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mélange: Provoque des lésions oculaires graves.
Composants: Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mélange: Non classifié comme produit chimique sensibilisants.
Composants: Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés mutagènes connues.
Composants: Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés carcinogènes connues.
Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Ne contient pas d'ingrédients ayant des propriétés de toxicité sur la reproduction connues.
Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.
Composants: Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.
Composants: Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Mélange: Ce produit ne présente pas de toxicité chronique connue.
Composants: Aucune donnée disponible.

Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

Produit: OROLIN® Burbath

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

La libération des volumes présents dans nos emballages ne devrait pas avoir des effets écotoxiques. La libération de plusieurs emballages de ce produit peut avoir des effets toxiques temporaires et localisés sur des organismes aquatiques et terrestres. Ce produit ne devrait pas affecter de manière négative le fonctionnement des usines de traitement des eaux usées. Il n'existe pas de données provenant des tests écotoxicologiques concernant le produit. Le risque écotoxicologique a été évalué en fonction des données relatives aux ingrédients et concentrations disponibles pour le produit.

Persistance et dégradabilité

Les ingrédients du produit disposent de propriétés de biodégradation satisfaisantes. Les tensio-actifs inclus dans le produit respectent les exigences relatives à la biodégradation définie dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Dans les usines de traitement des eaux usées, la biodégradabilité peut être classée comme élevée en fonction des données disponibles. Des concentrations élevées de produit peuvent affecter le potentiel de biodégradabilité des boues activées. Vous devez obtenir l'accord des collectivités locales avant de déverser la solution concentrée dans les usines de traitement des eaux usées.

| Dénomination de la substance | Biodégradation | Base | Remarques |
|--------------------------------------|-----------------|------------------|---------------------------|
| Propane-2-ol | 95% | 21 D | Facilement biodégradable. |
| Hydroxyde de potassium | Non applicable. | Non applicable. | Non applicable. |
| Chlorure de didécylidiméthylammonium | Ca. 60% | OECD 301 D | Facilement biodégradable. |
| 2-Phénoxyéthanol | 90 - 100% | OECD 301 A, 15 D | Facilement biodégradable. |

Potentiel de bioaccumulation

Mélange: En fonction des données disponibles, aucun ingrédient de produit n'est susceptible de présenter un risque bioaccumulatif.

Composants: Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Mélange: Le produit ne devrait pas être mobile sur de longues distances étant donné que la plupart des ingrédients présentent une bonne biodégradabilité. Les autres ingrédients (par exemple les sels minéraux) sont absorbés dans le sol sans répercussions écologiques négatives. Ce produit réduit la tension superficielle de l'eau.

Composants: Aucune donnée disponible.

Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas d'ingrédients présentant un risque d'appauvrissement en ozone ni de risque de réchauffement de la planète. Le produit ne contient pas de métaux lourds ni leurs composants comme indiqué dans 2006/11/EG. Il ne contient pas de composés organohalogénés absorbables (AOX). Le produit contient des composés organiques volatils (COV).

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination: Pour l'élimination, respecter les réglementations nationales et locales. Code CED des déchets numéro : 070699 (Groupe : Déchets provenant de la FFU des graisses, huiles, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques). De petites quantités de ce produit (à peu près 500 ml par jour) peuvent être éliminées via le système des eaux usées après dilution 1:5 avec de l'eau plate.

Produit: OROLIN® Burbath

Emballages contaminés: Les emballages vides peuvent être considérés comme des déchets ménagers ou être recyclés après nettoyage avec de l'eau. Traiter l'emballage contenant le produit de la même manière que le produit. Lorsque c'est possible, des références aux réglementations locales relatives à l'élimination sont indiquées dans la section 15 du SDS. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et de respecter les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/ADN/RID)

Numéro ONU

UN 2924

Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Propane-2-ol, Potassium hydroxide)

Classe(s) de danger pour le transport

3

Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 3 + 8 | LQ: 5 L

Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Transport maritime (IMDG/IMO)

Numéro ONU

UN 2924

Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Propane-2-ol, Potassium hydroxide)

Classe(s) de danger pour le transport

3

Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 3 + 8 | LQ: 5 L

Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

Produit: OROLIN® Burbath

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Transport aérien (IATA)

Numéro ONU

UN 2924

Désignation officielle de transport de l'ONU

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (Propane-2-ol, Potassium hydroxide)

Classe(s) de danger pour le transport

3

Groupe d'emballage

III | Étiquette(s) de danger: 3 + 8 | LQ: 5 L

Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement: Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit a été classé et marqué en fonction de la Système Général Harmonisé de Classification et d'étiquetage des Produits Chimiques (SGH). Le produit est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), du règlement (CE) n° 648/2004 (règlement sur les détergents), du règlement (UE) n° 528/2012/UE (règlement sur les produits biocides), directive 93/42/CE (directive sur les dispositifs médicaux), et de la règlement (UE) n° 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux (MDR), si applicable.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement

- 1.1 Identificateur de produit - Mise à jour.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées - Mise à jour.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité - Mise à jour.
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Mise à jour.
- 4.1 Description des mesures de premiers secours - Mise à jour.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Mise à jour.
- 5.3 Conseils aux pompiers - Mise à jour.
- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence - Mise à jour.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement - Mise à jour.
- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger - Mise à jour.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités - Mise à jour.
- 8.1 Paramètres de contrôle - Mise à jour.
- 8.2 Contrôles de l'exposition - Mise à jour.

Produit: OROLIN® Burbath

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles - Mise à jour.

9.2 Autres informations - Mise à jour.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no. 1272/2008 / Informations sur les effets toxicologiques - Mise à jour.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement - Mise à jour.

Abréviations et acronymes

ADN - Accord Européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales

ADR - Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM - Société américaine de contrôle de matériaux

AwSV - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water

BOD - Demande biochimique en oxygène

c.c. - Récipient fermé

CAS - Société d'attribution de numéros CAS

CESIO - Comité Européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires

COD - Demande chimique en oxygène

DMEL - Niveau effet minimal dérivé

DNEL - Niveau effet zéro dérivé

EbC50 - Median concentration in terms of reduction of growth

EC - Concentration efficace

EINECS - Inventaire Européen sur les produits chimiques

EN - European Norm

ErC50 - Median concentration in terms of reduction of growth rate

GGVSEB - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale

GGVSee - Décret sur les matières dangereuses mer

GLP - Bonne pratique de laboratoire

GMO - Organisme modifié par voie génétique

IATA - Association internationale de transport par avion

ICAO - Organisation internationale d'aviation civile

IMDG - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau

ISO - Organisation internationale de normalisation

LD/LC - Lethal dose/concentration

LOAEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales

LOEL - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences

LQ - Quantité Limitée

M-Factor - Facteur de multiplication

NOAEL - Dose maximale d'une substance ne laissant aucune lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue

NOEC - Concentration sans effet pouvant être observé

NOEL - Dose sans effet pouvant être observé

o.c. - Récipient ouvert

OECD - Organisation pour la coopération et le développement économiques

OEL - Limite d'exposition professionnelle

PBT - Persistant, bio-accumulatif, toxique

PNEC - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit

REACH - Enregistrement REACH

RID - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail

SVHC - Substances liées à des craintes particulières

TA - Instruction technique

TRGS - Règles techniques pour les matières dangereuses

vPvB - Très persistant, très bio-accumulable

WGK - Classe de contamination de l'eau

Produit: OROLIN® Burbath

Les principales références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Liste des phrases

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils relatifs à la formation

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.